

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/53/2024

Relizane : 19/12/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur MELLAH MOHAMED

Secteur Ben Cheikh Oued el Djemaa

Objet : 1^{ER} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°18/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations réseau distribution FTTX, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°195 du 23/10/2024 relatif aux MSANs (BT2N + IN1N + SB2N) Relizane il a été constaté :

-Que vous n'avez pas entamé les travaux depuis l'ouverture du 09/12/2024

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur P T



Mr BEHLOUL Abdelhakim
Sous Directeur Fonction Support
DOT Relizane